

Logement pour les jeunes de 18 à 25 ans



Comment faire une demande de logement social

Un accueil vous est réservé au service logement du Centre Communal d'Action Sociale de Nemours, afin de vous aider dans la recherche d'un premier appartement. Un temps spécifique vous sera consacré afin de repérer vos difficultés et vous orienter vers les organismes susceptibles de vous aider. La procédure et toutes les démarches à entreprendre avant d'accéder à un logement vous seront expliquées lors de l'entretien individuel.

Vous pourrez exposer votre situation en toute confidentialité. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de logement. Le destinataire des données est le Centre Communal d'Action Sociale de Nemours.

Nemours, ville active



Vous êtes jeunes, vous cherchez un logement...

Prêt ou subvention pour l'accèsion ou maintien dans un logement :

• FSL.

Direction de l'Insertion et de l'habitat
Hôtel du Département
77010 MELUN Cedex

Dépôt de garantie :

• LOCA-PASS

Tél. : 0800 800 690
(numéro vert)

APL ou AL.

• CAF de Seine et Marne
21-23 av. du Gal LECLERC
77024 MELUN Cedex
Tél. : 0820 25 77 10



Auprès du CCAS de Nemours - Service Logement

Le formulaire de demande de logement sera rempli informatiquement par l'agent du C.C.A.S. Toute demande devra être accompagnée des justificatifs suivants : carte d'identité ou titre de séjour, livret de famille ou acte de naissance, avant dernier et dernier avis d'imposition ou de non imposition, revenus mensuels (derniers bulletins de salaires, assédic, etc...)



Le numéro unique

Une attestation d'enregistrement vous sera délivrée. Celle-ci comportera le numéro dit « unique ». Depuis le 1er octobre 2010, ce numéro « unique » est régional.



Important

Votre demande est valable un an. Elle devra être renouvelée chaque année, à la date anniversaire du dépôt de dossier. Vous devrez vous munir du numéro dit « unique » pour toutes vos démarches (renouvellement ou modification).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service Logement.



Consultez les autres guides du CCAS



➤ Le guide des services



➤ Point d'accès au droit



➤ Le droit au logement



➤ Relais Assistantes Maternelles



➤ Accueil Enfants-Parents



➤ Repas à domicile



➤ Centre Social La Mosaïque



➤ Maintien à domicile

www.nemours.fr

Centre Communal d'Action Sociale

08 bis rue Hedelin - B.P. 131

77791 Nemours cedex

Tél. : 01 74 80 00 30- Fax : 01 74 80 00 39

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 13h30 à 17h30.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Fermé au public le lundi matin.

